

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 01 : Comptabilité et fiscalité 1			
Code	ECCM1B01CPF1	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	10 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Françoise DRUART (francoise.druart@helha.be) Jacqueline PHILIPPART (jacqueline.philippart@helha.be) Marie-Christine D'AMBROSIO (marie-christine.dambrosio@helha.be) Anthony LO VETRI (anthony.lo.vetri@helha.be)		
Coefficient de pondération	100		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est d'initier l'étudiant aux fondements de la comptabilité et de la TVA dans un contexte de tenue de comptabilité et d'élaboration de déclarations TVA en respectant toutes les formalités légales et réglementaires.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable**

- 3.1 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur
- 3.2 Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.3 Gérer des projets complexes, établir un échéancier et s'assurer du respect des délais

Acquis d'apprentissage visés

À l'issue de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, lors d'un examen écrit :

- d'appliquer les fondements de la comptabilité,
- d'établir les pièces justificatives et de journaliser les écritures comptables correspondantes et de produire les déclarations TVA périodiques,
- d'interpréter et d'appliquer la législation comptable et TVA à une situation concrète.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

ECCM1B01CPF1A Fondements d'une comptabilité générale

75 h / 6 C

ECCM1B01CPFB T.V.A.

45 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 100 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM1B01CPF1A	Fondements d'une comptabilité générale	60
ECCM1B01CPFB	T.V.A.	40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

En cas d'une note en échec dans au moins une AA d'une même UE, même si la moyenne pondérée de l'UE est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant pourrait se voir attribuer, après délibération, la mention Z. Dans ce cas l'étudiant ne doit représenter que l'AA ou les AA en échec.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Fondements d'une comptabilité générale			
Code	3_ECCM1B01CPF1A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Jacqueline PHILIPPART (jacqueline.philippart@helha.be) Marie-Christine D'AMBROSIO (marie-christine.dambrosio@helha.be) Françoise DRUART (francoise.druart@helha.be) Anthony LO VETRI (anthony.lo.vetri@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette activité d'apprentissage est d'initier l'étudiant aux mécanismes de base de la comptabilité ainsi qu'à la logique comptable dans un contexte de tenue de comptabilité simple afin de le préparer aux écritures de fin d'exercice.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :

- d'appliquer les mécanismes de base de la comptabilité;
- de journaliser des écritures comptables relatives aux opérations journalières;
- d'interpréter et d'appliquer la législation à une situation concrète.

Compétence visée :

3.1. Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Table des matières sommaire

- Mécanismes de base
- Notions de documents comptables
- Notions de TVA
- Constitution de sociétés
- Relations avec les tiers
- Financement des immobilisations
- Relations avec le personnel
- Relations avec les Administrations

Démarches d'apprentissage

Approche déductive

Approche par situation – problème

Cours magistral

Travail en autonomie

Dispositifs d'aide à la réussite

Organisation d'évaluations en « blanc »

Séance de « questions-réponses » organisée en fin d'activité d'apprentissage

Ouvrages de référence

Supports

Syllabus

Notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

Évaluation écrite portant sur la théorie et sur les activités pratiques.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 60

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présenteront pas à l'examen au jour et à l'heure prévus devront présenter l'examen à la session suivante (janvier en juin et juin en août) quel que soit le motif invoqué pour justifier le retard ou l'absence.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

T.V.A.			
Code	3_ECCM1B01CPF	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Jacqueline PHILIPPART (jacqueline.philippart@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette unité est de préparer au mieux l'étudiant à appréhender les concepts et compétences en matière de TVA, de manière à pouvoir établir une déclaration TVA et respecter toutes les formalités légales et réglementaires liées à la TVA.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable, au cours d'un examen écrit :

- de produire correctement une facture, une note de crédit et une note de débit;
- d'expliquer et d'appliquer les règles de l'assujettissement, les droits et les obligations des assujettis;
- d'expliquer, de distinguer, de justifier et de comparer les différents régimes de taxation;
- d'identifier et d'analyser sur base d'exemples concrets les opérations taxables;
- de déterminer, d'expliquer et de justifier sur base d'exemples concrets les TVA dues et déductibles ainsi que les éventuelles restitutions dues par ou en faveur de l'assujetti;
- de produire correctement, sur base d'exemples concrets, les facturiers d'entrée, de sortie ainsi les déclarations périodiques et décomptes finaux.

Compétence 3 : Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable

- 3.1 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur
- 3.2. Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes

Compétence 5 : S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission

- 5.3. Gérer des projets complexes, établir un échéancier et s'assurer du respect des délais

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Table des matières sommaire

- l'enjeu de la fiscalité et les différents types d'impôts
- TVA : notion
- TVA : champ d'application
- TVA : Base d'imposition
- Cas particuliers
- TVA : taux
- TVA : exonérations
- TVA : Déductions
- Étude de la déclaration TVA : Factures, notes de débit et crédit portant sur les opérations nationales, les importations-exportations, les acquisitions et livraisons Intracommunautaires de biens
- Exercices

Démarches d'apprentissage

Approche par situation-problème

Cours magistral

Étude de cas

Dispositifs d'aide à la réussite

Une séance de « questions-réponses » est organisée en fin d'activité d'apprentissage.

Exercices et étude de cas similaires à l'examen.

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Syllabus

Notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit portant sur la théorie, la résolution de cas concrets, l'élaboration des facturiers d'entrée et de sortie ainsi que les déclarations périodiques.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

L'examen écrit de chaque session porte sur l'entièreté de la matière.

Les étudiants qui ne se présenteront pas à l'examen au jour et à l'heure prévus devront présenter l'examen à la session suivante (janvier en juin et juin en août) quel que soit le motif invoqué pour justifier le retard ou l'absence.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).